



Déclaration de CAPD

CAPD du 25/03/2021

Un an après la première CAPD en distanciel du 20 mars 2020, nous nous retrouvons dans les mêmes conditions pour défendre une dernière fois les droits de nos collègues si la législation n'évolue pas.

Nous venons d'apprendre les modalités du troisième confinement et notre ministre se targue de donner la priorité à l'école et reste dans sa position dogmatique.

On pouvait s'attendre à ce que la volonté de maintenir les écoles ouvertes s'accompagne de la généralisation des demi-groupes, de consignes strictes et respectées dans les espaces de restauration scolaire ; ou encore un accès prioritaire à la vaccination pour l'ensemble des personnels des écoles et à une mise en place effective de campagnes massives de tests.

Tout cela permettrait la poursuite du service public d'éducation, indispensable aux élèves comme à leurs familles, tout en protégeant l'ensemble de la société. Mais les personnels des écoles vont continuer à travailler dans un contexte épidémique dangereux. A nouveau, nous sommes abandonnés et nous devons nous débrouiller seuls pour tenir l'école.

Le Ministre de l'éducation nationale reste dans le déni. Que penser du fort décalage entre les données nationales des instances de santé et de celles de l'éducation nationale... Jusqu'à quatre fois plus de cas positifs à la COVID chez les jeunes de moins de 19 ans annoncés... Aucune nouvelle mesure particulière n'est décidée. Les personnels n'en peuvent plus de devoir répondre tous les jours au défi de la continuité pédagogique dans un cadre sécurisé impossible à mettre en œuvre.

Vaccination des personnels, cas contacts, règle de fermeture de classes, tests salivaires, allègement des effectifs, aération des locaux, masques chirurgicaux... Le gouvernement doit prendre des mesures fortes et protectrices pour permettre le maintien des écoles ouvertes sans qu'elles ne contribuent à une aggravation de la circulation épidémique.

La pandémie s'accélère en Seine et Marne... Tous les jours des collègues nous contactent pour nous alerter sur la situation catastrophique de leur école... L'école ne ferme pas, certes mais que penser de situations où il est demandé aux parents

de garder leur enfant car les enseignants sont positifs ou cas contacts et qu'il n'y a plus de remplaçants?... Que penser d'écoles fonctionnant habituellement à 6 classes avec 160 enfants et qui se retrouvent avec 2 remplaçants BD ?

Nous souhaitons une fois de plus vous alerter sur l'épuisement de nos collègues qui est renforcé par leur mise en cause par des IEN rendant responsables les enseignant-es de la propagation de la pandémie. Il y a un an, le préfet de police M.Lallemand, lors du confinement de mars 2020, avait déclaré que les "covidés étaient des personnes qui n'avaient pas respectées les consignes sanitaires". Aujourd'hui, nos supérieurs hiérarchiques considèrent que « si les gestes barrières et la distanciation étaient respectés, nous ne devrions pas être dans une telle situation ». Que faut-il alors penser des cas positifs déclarés chez nos dirigeants politiques et nos ministres ?

Les personnels de l'éducation nationale sont fatigués. Ils sont en colère, aussi. Pour reprendre les mots de certain.e.s de nos collègues, nous comprenons bien que la situation soit tendue pour tous, et mette l'administration en situation délicate, mais à force de tirer sur une corde déjà bien usée, celle-ci finira par céder. Beaucoup nous demandent comment poursuivre leur mission avec énergie et engouement, alors qu'ils ne se sentent pas considérés, pensent leur professionnalisme bafoué et considèrent qu'il s'agit de votre part d'une méconnaissance totale du terrain. Les équipes pédagogiques font en sorte de tout mettre en œuvre pour se protéger et protéger les élèves. Elles mettent toute leur énergie au service de la continuité pédagogique, essayant de faire au mieux pour accueillir les élèves malgré le manque de personnel remplaçant. Personne au sein des écoles ne compte ses heures afin de faire face à des situations souvent compliquées. Si la continuité du service public d'éducation est mise en péril, ce n'est certainement pas du fait des enseignant.e.s et des personnels, qui, au contraire, tiennent le système à bout de bras, particulièrement depuis mars 2020, et oui, déjà un an ! La période est extrêmement difficile, nous avons besoin de soutien, pas de mépris. Sachez que les personnels de l'éducation nationale sont plus que fatigués, ils sont désormais en colère.

Les enseignants sont en outre scandalisés de constater que les déclarations de Jean-Michel Blanquer, promettant le 4 janvier dernier la possibilité pour les enseignants de se vacciner "d'ici mars au plus tard", sont restées une nouvelle fois lettre morte à cause de l'incurie de ce gouvernement.

Les directrices et directeurs sont au bord de la rupture ; les relations avec des parents d'élèves eux aussi à cran étant trop souvent tendues. La gestion des cas de Covid est particulièrement lourde, et la charge administrative liée à la mise en place des tests salivaires est extrêmement importante d'après les retours des collègues. Si dans ce quotidien, on peut considérer qu'il existe une part d'impondérables liée à la situation sanitaire, vous pouvez en revanche agir sur les demandes institutionnelles aveugles aux réalités du terrain, qui pèsent sur les directions.

Annoncés à grands renforts de communication depuis plusieurs jours, les premiers tests salivaires commencent très difficilement à se mettre en place. Si ces tests sont un élément incontournable dans la politique de détection et la gestion des cas de Covid, il n'en reste pas moins qu'une campagne d'ampleur doit se préparer sur et avec le terrain. Cet épisode illustre, à nouveau, le manque de personnels de soin et de santé au sein des écoles maternelles et élémentaires pourtant révélé au grand jour depuis le début de cette pandémie. Le ministère doit stopper cette fuite en avant et mettre à disposition des écoles les moyens humains nécessaires à la réalisation de ces tests. Il doit revoir urgemment et sérieusement le déploiement des tests pour le rendre efficace, lisible et coordonné. Cette campagne de tests doit permettre de mettre en place une surveillance épidémiologique avec une stratégie de dépistage de masse, entraînant des tests réguliers auprès des élèves comme de l'ensemble des personnels. Elle doit aussi s'accompagner d'autres mesures comme l'amélioration de l'aération des locaux, la fourniture gratuite de masques chirurgicaux aux élèves, l'accès prioritaire à la vaccination pour les personnels ou encore l'allègement des effectifs.

Mouvement interdépartemental

Les résultats du mouvement interdépartemental sont maintenant connus depuis le 2 mars. 116 collègues de Seine-et-Marne sur 727 demandes ont obtenu un nouveau département, soit 15.95 % de "satisfaction". En deçà de la moyenne nationale, elle-même en recul par rapport à l'année passée.

A nouveau, nos collègues seront en difficulté pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. De nombreux.ses collègues formulent et formuleront des recours pour exposer leurs difficultés. Nous, représentant-es du SNUipp-FSU 77 présenterons et défendrons les dossiers pour lesquels nous aurons été mandatés.

Recrutement, concours

Nous venons d'apprendre la répartition des postes au CERPE sur l'académie de Créteil. Quel message envoyé par notre gouvernement afin d'aider les écoles où un cruel manque de personnels se fait sentir ? En effet, ce concours 2021 est marqué par une baisse des places au concours. 1800 places pour l'académie de Créteil en 2020, et seulement 1665 places en 2021, soit une baisse de 7.5 %.Quant au concours supplémentaire, il ne proposera que 300 places...C'est un curieux procédé pour illustrer la priorité donnée à l'école.

Promotions

Cette CAPD se réunit aussi dans un contexte particulier puisque c'est la dernière CAPD avec cet ordre du jour et la gestion collective de la carrière des collègues pour les promotions. Le SNUipp-FSU dénonce toujours cette loi de la transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui fait disparaître les CAPD. Par contre, comme

cela est précisé dans les LDG : les collègues doivent être acteurs des procédures et de leurs démarches. Il va donc falloir que vous, madame la directrice académique, vous leur en donniez les clés. Les années précédentes, le calendrier des CAPD donnait le tempo des opérations collectives. Maintenant qu'il n'y a plus de CAPD, les collègues n'ont plus aucune visibilité sur l'année scolaire. Pour preuve la multitude de collègues qui nous sollicitent pour connaître la date de parution de la liste d'aptitude à la direction. De multiples questionnements légitimes : à quand l'examen de l'accès à la hors classe, et à la classe exceptionnelle, et les réponses ? Quand est-ce que les avis pour les demandes de disponibilité, de détachement et de temps partiels seront-ils donnés aux collègues ?

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 77 souhaite qu'un calendrier prévisionnel faisant apparaître toutes les démarches et tous les résultats de ces opérations puisse être accessible sur le site de la DSDEN 77.

Par courrier le 10 janvier 2021, nous vous avons demandé de réunir une Commission Administrative Paritaire Départementale permettant de porter un avis sur le tableau d'avancement 2020-2021. En effet, si l'article 30 de la loi n° 2019-828 dite de "transformation de la fonction publique" supprime la compétence des CAP en matière de promotion interne, d'avancement à l'échelon spécial et d'avancement de grade, à compter du 1/01/2021, la situation des personnels promouvables entre le 1/09/2020 et le 31/12/2020 doit être soumise à l'avis de la CAPD.

Ces documents reçus tardivement ne nous permettent pas de nous assurer d'une répartition équitable de cette accélération de carrière sur le département. Par contre, nous pointons des éléments qui nous interrogent. Ainsi au sujet de la parité, elle est loin d'être respectée. En effet, 35 % des hommes promouvables obtiennent un avis « excellent » contre 25 % des femmes seulement : qu'est-ce qui peut expliquer une telle différence en dehors de la faible proportion d'hommes ?

De plus, nous constatons la présence de collègues dans ce tableau d'avancement qui nous interroge. Il faut avoir une AGS entre 1 an et 2 ans au 6ème échelon et une AGS entre 1 an 6 mois et 2 ans 6 mois au 8ème échelon pour pouvoir être promu durant l'année.

Instances paritaires

Que restera-t-il des instances de dialogue où les syndicats pouvaient relayer des demandes de terrain ? Où questionner l'administration en fonction des problématiques de la profession ? A quoi joue le gouvernement par cette dérive autoritaire ? A en croire le bilan du Grenelle de l'Education qui vient d'être publié, la gestion des carrières des enseignants se dirigerait encore davantage vers une logique managériale et dérégulatrice, loin de l'équité, de la transparence et de la justice nécessaire à la fonction publique et à ses agents : une logique de l'individualité...

Le ministre est aux antipodes de ce que souhaite la profession : il veut imposer de nouveaux programmes en maternelle avec toujours plus de fondamentaux et des tests systématiques, alors que la profession plébiscite les programmes de 2015 et souhaite que la maternelle reste une école bienveillante, accueillante tout en étant exigeante.

Il veut que les enseignant-e-s appliquent des méthodes pédagogiques dictées à travers des guides et méthodes officiels prenant un parti scientifique très discutable, alors que la profession demande une liberté pédagogique et une réelle formation basée sur l'ensemble de la recherche, sur temps élève.

Il veut un statut du directeur d'école avec pouvoir hiérarchique, alors que la profession demande de garder une organisation démocratique collective autour du conseil des maîtres tout en donnant des moyens humains, et davantage de temps aux directrices et directeurs.

Il veut que les enseignants soient davantage rémunérés au mérite et travaillent davantage pendant les vacances, la profession demande au contraire de reconnaître sa charge de travail et refuse de se voir appliquer des méthodes et organisations dignes du secteur privé.

Décidément, le fossé se creuse entre la profession et le ministre. Mais peu importe, il n'y aura plus de CAPD pour le dire. Nous espérons quand même, Madame La Directrice Académique, que vous resterez jusqu'à la fin de celle d'aujourd'hui !